

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1986)

Rubrik: Activités propres et initiatives de la FSPAP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Activités propres et initiatives de la FSPAP

Protection des cours d'eau naturels

La Fondation a concentré une partie de son activité 1986 sur la poursuite et l'intensification des efforts entrepris pour empêcher un développement supplémentaire de l'exploitation hydro-électrique des derniers cours d'eau naturels.

Des entretiens constructifs ont eu lieu avec le gouvernement valaisan. L'objectif était d'obtenir la conclusion d'une convention garantissant la conservation de vallées encore intactes et particulièrement dignes de protection. Au printemps, à la suggestion de la FSPAP, un entretien de médiation entre les représentants des gouvernements cantonaux vaudois et valaisan d'une part, et les représentants des organisations opposantes (LSPN et le WWF) d'autre part, a eu lieu. La discussion a porté sur les recours de ces organisations contre l'octroi de concessions hydro-électriques à "Hydro-Rhône". Le résultat: les organisations mentionnées ne retirent pas leurs recours auprès du Conseil fédéral respectivement du Tribunal administratif valaisan, mais envisagent un retrait ou de renoncer à recourir, s'il est établi en droit que l'étape inférieure du projet ne sera pas étendue à la zone du domaine protégé "Les Grangettes" et que d'autres restrictions entrent en vigueur lors de la réalisation des étapes amont, sur le cours du Rhône déjà canalisé.

Agriculture et maintien des paysages ruraux traditionnels

Une importante réunion d'information avec les représentants de l'agriculture a été organisée afin d'éviter que ne disparaîsse dans les tiroirs l'étude intitulée "Le maintien des paysages ruraux traditionnels" réalisée sur mandat des Offices fédéraux de l'aménagement du territoire et des forêts et de la protection du paysage. Les régions agricoles dans lesquelles nous voyons encore des paysages d'une grande beauté et d'une grande diversité sont menacés par l'agriculture moderne, intensive et par l'abandon des modes de culture traditionnels. Leur maintien est-il une tâche de l'agriculture? Même si les avis diffèrent sur la question de savoir jusqu'à quel point l'agriculture doit assumer d'autres tâches que la production (entretien du paysage, protection de la nature), on est tombé d'accord cependant pour estimer que l'exploitation agricole des sols, notamment sur le Plateau, a conduit à une situation écologique critique en matière de paysage. De l'avis des écologistes et représentants de la protection de l'environnement qui étaient présents, il ne suffit pas de créer des réserves naturelles isolées comme on l'a fait jusqu'ici. Il est urgent que l'on reconstitue dans le paysage agricole un réseau de biotopes naturels et des "ponts écologiques" (voies de liaison entre les zones naturelles sous forme de haies, de taillis et de bosquets, par exemple le long des chemins et des cours d'eau).

Réénération des lisières de forêts, des haies et des vergers à l'exemple de la commune de Malans GR

Cette enquête sur le terrain (commandée par la FSPAP et réalisée par J. Studach, Malans) a été financée par le Don suisse de la Fête nationale, à qui nous exprimons ici nos remerciements. Le rapport décrit quelle est la signification des écosystèmes les plus importants existant au sein des paysages ruraux. Il contient entre autres une vue comparative des différents types de biotopes. Les lisières des champs, pour autant qu'elles ne soient pas "nettoyées", peuvent être considérées comme un système de liaison entre les biotopes. Pour terminer, le rapport présente des mesures pratiques (entretien, replantation), l'analyse de leur faisabilité et des propositions pour les réaliser.

Armée et protection du paysage

La Fondation s'est préoccupée des conflits entre les exigences militaires en matière d'occupation du territoire, et la protection du paysage. Des documents sur des cas exemplaires ont été réunis en collaboration avec la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) et le Département militaire fédéral (DMF). La journée annuelle de la FSPAP a donc eu lieu sur ce thème.

Près de 90 personnes de tous les "bords" (armée, protection de la nature, aménagement du territoire, politique régionale, tourisme) ont assisté à cette manifestation.

Avec l'humour qu'on lui connaît, le conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, chef du Département militaire, a largement contribué à créer une ambiance conciliante. Il a d'abord exposé les raisons pour lesquelles l'armée a besoin elle aussi de terrains d'exercice plus vastes (impossible de procéder à des manœuvres dans les bureaux!), ajoutant cependant, faisant allusion au Krauchtal: "mais nous avons pourtant nous aussi une marche arrière".

Madame Eva Segmüller, conseillère nationale et membre du Conseil de fondation a rappelé dans un exposé qui faisait appel à la réflexion que dans l'esprit des gens, les menaces écologiques sont venues s'ajouter aux menaces militaires, et qu'il était important d'en tenir compte dans le cadre de la défense nationale.

Ensuite, une visite de la place de tir pour blindés de "Wichlen" permit aux participants de se faire une idée concrète du problème: armée et protection du paysage.

Un résultat important de cette réunion a été l'annonce par les représentants du DMF de l'abandon du Krauchtal (commune de Matt) comme emplacement d'une place de tir pour les chars blindés. La protection du paysage est

aussi une préoccupation d'importance nationale et les projets militaires ne détiennent pas fondamentalement et dans tous les cas la priorité. Il a du reste été démontré, à l'exemple des places de tir Petit-Hongrin (VD) et Reppischthal (ZH), qu'une "symbiose" soigneusement - c'est-à-dire intégralement - préparée entre la protection du paysage et de la nature et les places d'armes n'est pas une impossibilité. L. Liener, ancien forestier cantonal, a montré, à l'exemple de Glaubenberg (OW), combien il est important d'éduquer et d'informer la troupe sur les problèmes et préoccupations de la protection de la nature et des biotopes.

Sentier-nature de Gletsch

Le 12 juillet la FSPAP a inauguré le sentier-nature de Gletsch, un projet financé par la Confédération, le canton du Valais, la Ligue suisse pour la protection de la nature et différentes organisations privées. Ce projet a été élaboré par notre secrétariat. Lors de la cérémonie d'inauguration organisée en collaboration avec la commune d'Oberwald et l'Office du tourisme du Haut-Valais, le Président du Conseil d'Etat Bernard Comby a insisté sur l'importance qui revient de nos jours à la sauvegarde de valeurs naturelles aussi majestueuses que le site de Gletsch au pied du glacier du Rhône. C'est aussi en ce sens que s'est exprimé Konrad Kreuzer, Président de la commune d'Oberwald.

Protection du Baltschiedertal

La FSPAP et ses préoccupations en matière de protection du paysage prennent peu à peu en Valais. Le fait que les assemblées générales des communes de Baltschieder, Eggerberg et Mund aient ratifié au printemps le contrat de protection du Baltschiedertal (déjà approuvé en principe à fin 1985) en apporte la preuve éclatante. Le contrat homologué par le Conseil d'Etat du Valais a pu être officiellement signé le 18 juillet lors d'une conférence de presse suivie d'une excursion sur les lieux. On a vraisemblablement obtenu que cette petite vallée sauvage au pied du massif du Bietschhorn soit préservée ces prochaines décennies.

Une commission qui a pour mandat de surveiller l'application du contrat a été fondée à fin 1986. Elle se compose d'un représentant des trois communes parties au contrat, de la FSPAP et de la Ligue pour la protection de la nature du Haut-Valais.

Premier problème! Le projet d'assainissement d'une amenée d'eau principale (bisse), qui conduit de la vallée à Eggerberg. Il s'agit d'assainir les tronçons menacés par les dégâts "de la nature" de telle sorte que ces installations du point de vue du paysage ne subissent pas de modifications durables et perturbantes. Les coûts résultants sont difficiles à supporter pour les communes dont la situation financière n'est pas toujours très brillante. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de créer un fonds destiné à financer subsidiairement les mesures de sauvegarde du paysage au Baltschiedertal.

Greina

Les efforts entrepris depuis plus d'une décennie pour préserver le paysage extraordinaire de la Greina (zone située entre le Val Blenio TI et la Vallée du Rhin antérieur GR) ont été récompensés. Un don anonyme d'un million de francs a été fait à la FSPAP pour "protéger la Greina ou un autre paysage suisse similaire". Les interventions répétées de la FSPAP afin qu'on ne touche pas à ce paysage de grande valeur ont vraisemblablement été entendues. En novembre 1986, le consortium Greina a fait savoir qu'il renonçait à son projet d'ériger un barrage qui aurait noyé toute la zone de la Greina.